

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

(15^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Jeudi 17 Avril 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — **Politique étrangère.** — Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 475).

Rappel au règlement : MM. Debré, le président.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères.

PRÉSIDENCE DE M. HECTOR RIVIÈREZ

M. le ministre des affaires étrangères.

MM. Couve de Murville, Montdargent.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

2. — **Ordre du jour** (p. 486).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à onze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

★ (2 f.)

— 1 —

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

Rappel au règlement.

M. Michel Debré. Puis-je faire un rappel au règlement ?

M. le président. Il eût fallu le faire auparavant. Toutefois, si M. le ministre des affaires étrangères ne s'y oppose pas, je vous donne la parole pour un rappel au règlement.

M. Michel Debré. Monsieur le président, je souhaiterais que l'autorité du président et du bureau de l'Assemblée nationale soit plus grande sur les groupes.

Une expérience déjà ancienne nous a enseigné que faire parler M. le ministre des affaires étrangères et M. le président de

la commission des affaires étrangères un matin, à onze heures, c'est les condamner à s'exprimer devant un hémicycle peu garni, et cela pour beaucoup de raisons.

Je connais les motifs qui ont conduit à une telle situation. Sachez au moins, monsieur le président, que le jour où l'on fera montre d'autorité à l'égard des groupes pour que les séances commencent à quinze heures et que les ministres et les présidents de commissions puissent s'exprimer devant une assemblée au complet, vous recevrez un certain nombre de soutiens. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je vous remercie de cette déclaration dont je vous donne volontiers acte, mon cher collègue.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, voici plus de vingt ans que la politique étrangère de la France s'est affirmée dans sa continuité sous trois Présidents de la République successifs.

Indépendante dans sa conception et dans ses démarches, elle n'a cessé — l'Assemblée nationale le sait pour l'avoir constamment soutenue de ses suffrages — de s'ordonner autour de trois grands axes : organiser l'Europe pour en faire un pôle de stabilité et de rayonnement dans le monde ; favoriser l'établissement de rapports nouveaux entre l'Est et l'Ouest ; encourager partout, mais particulièrement au Proche-Orient et en Afrique, la solution pacifique des différends, qui est la condition pour les pays du tiers monde, de leur indépendance et de leur développement.

Si j'appelle ces orientations, c'est parce que, depuis le dernier débat que l'Assemblée a consacré à la politique étrangère, des événements graves se sont produits qui concernent précisément ces orientations et par conséquent l'action internationale de la France. Des événements graves, qui créent la division, qui installent la confusion et la méfiance et qui, à juste titre, inquiètent l'opinion. Des événements qui nous incitent par conséquent à réévaluer nos objectifs, à mesurer l'ampleur des obstacles, à définir clairement les moyens de les surmonter.

Trois événements majeurs focalisent les préoccupations.

L'Union soviétique est intervenue militairement en Afghanistan afin d'y maintenir un régime de son choix ; au Proche-Orient, comme dans certaines régions de l'Afrique, les intransigeances affrontées bloquent les voies de la paix ; en Europe même, un débat d'apparence financière en vient à remettre en cause les fondements de la Communauté.

Comment notre politique étrangère entend-elle réagir à ces défis ? La détente est-elle devenue illusoire ou serait-elle dépassée ? Quelle contribution la France et l'Europe peuvent-elles apporter à la stabilité du Moyen-Orient ? Comment faire progresser la communauté européenne tout en préservant les principes qui la fondent ?

Telles sont les questions que beaucoup se posent.

Elles sont au cœur du débat actuel. Elles touchent à l'essentiel. Le Gouvernement se doit d'y répondre devant la représentation nationale dès ce début de la session. Et pour le faire plus profondément, je limiterai mes propos aux trois sujets centraux : l'Afghanistan, le Proche-Orient, l'Europe.

Les événements d'Afghanistan, d'abord.

Leur ombre s'étend sur tout le champ de la scène du monde ; l'onde de choc provoquée au moment de Noël n'a pas fini de secouer l'édifice des relations internationales. Il importe d'en prendre d'abord la mesure exacte, de voir ensuite les questions que ces événements posent et enfin d'indiquer les réactions qu'ils appellent de la part de la France.

Quelle est la mesure exacte de ces événements ? Ne nous leurrons pas : ces événements sont d'une particulière gravité, et cela pour trois raisons :

Parce qu'ils portent atteinte à l'indépendance d'un peuple ;
Parce qu'ils interviennent dans une zone stratégique majeure ;
Parce qu'ils remettent en cause les principes et les équilibres qui fondent depuis quinze ans l'ordre mondial.

L'indépendance d'un peuple, c'est-à-dire l'un des principes fondamentaux de la communauté internationale.

Rien ne saurait en masquer la gravité.

Ni le fait qu'un gouvernement communiste détenait déjà le pouvoir à Kaboul. Ni l'appel des autorités afghanes, auquel l'Union soviétique se serait bornée à répondre. Ni les ingérences extérieures qui se seraient produites.

Aucune de ces explications ne peut être acceptée. Je n'insisterai pas ici sur la chronologie des faits ; elle contredit formellement la thèse d'un appel. Quant aux prétendues ingérences, il n'en existe guère de preuves ; l'armement rudimentaire dont dispose la résistance afghane en dément l'existence. Et si tel avait été le cas, il resterait à expliquer pourquoi ni les Nations unies ni le mouvement des non-alignés n'ont été saisis du problème et pourquoi on en est venu immédiatement à l'envoi d'un corps expéditionnaire doté des armes les plus lourdes.

Tous les témoignages s'accordent : le peuple afghan rejette la présence de troupes étrangères, que ce soit par la résistance armée ou par son opposition silencieuse. (*Applaudissements sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française.*)

La situation ainsi créée affecte l'équilibre de toute la région.

Le haut massif montagneux de l'Afghanistan occupe, en effet, une position stratégique majeure. Il est à la charnière des quatre grandes masses de l'Asie : l'Union soviétique et la Chine, au Nord, le sous-continent indien et le Proche-Orient, au Sud.

Contrôler ce carrefour a toujours été la tentation des grandes puissances, heureusement en vain. Ce fut la chance de la paix. En y prenant position, l'Union soviétique compromet l'équilibre et la sécurité dans cette partie du monde.

Mais l'événement a une portée plus vaste encore et qui dépasse la seule dimension régionale, car il est le fait d'une des deux puissances qui détiennent seules les moyens d'un conflit planétaire et sur qui pèse, de ce fait, une responsabilité particulière dans le maintien de la paix.

Il ne s'agit pas ici de trancher entre les multiples interprétations auxquelles a donné lieu l'intervention soviétique. Il s'agit de constater une évidence : un coup a été porté aux relations et aux équilibres sur lesquels repose la paix. Personne d'ailleurs ne s'y trompe. On le voit aux votes qui ont condamné cette intervention, aux Nations unies et à la conférence d'Islamabad ; au trouble qu'elle suscite au sein du mouvement des pays non alignés.

Telle est la mesure de l'événement. Cela conduit à poser une question à la fois plus générale et plus grave. L'intervention soviétique en Afghanistan ramène-t-elle le monde aux affrontements et aux impasses dont il n'est sorti que par la détente ? Je voudrais ici y répondre en toute clarté, d'autant plus que le mot de détente n'a pas aujourd'hui bonne presse, et c'est un signe de la crise que nous vivons. Il vaut la peine, par conséquent, de s'arrêter à la réalité qu'il recouvre. Je m'en tiendrai ici à trois remarques essentielles.

Première remarque : les résultats de la détente, malgré leurs insuffisances et leurs limites, sont loin d'être négligeables. D'abord la détente a préservé la paix. Certes, elle n'a pas empêché les crises. Mais elle a évité que les crises ne dégénèrent. Elle a permis des progrès. La dangereuse question de Berlin a été désamorcée ; les rapports des deux Etats allemands ont été normalisés. Les rapports bilatéraux entre la France et l'U.R.S.S. se sont développés d'une façon positive. Entre les superpuissances, la conviction s'est imposée qu'il fallait tenter de maîtriser les dangers de la course aux armements. Enfin, malgré les contraintes qui subsistent, et dont certaines sont humainement inadmissibles, les hommes et les idées ont recommencé à circuler en Europe. Par dizaines de milliers, des Juifs ont pu émigrer d'Union soviétique et des Allemands de Pologne regagner la République fédérale.

Deuxième remarque : la détente, selon la conception que nous en avons, n'est pas, n'a jamais été, la voie de la facilité. Elle n'est ni un alibi, ni une illusion. Elle se gagne par la fermeté et se maintient par la vigilance. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*) Elle réclame de part et d'autre la modération des attitudes et le respect de principes communs. Elle exige des partenaires qu'ils se comprennent et s'acceptent comme il sont. Elle suppose un équilibre des forces perçu et admis comme tel.

Bref, elle a ses règles qui, pour être différentes de celles de l'affrontement, n'en sont pas moins impératives. La fermeté de la politique africaine de la France, l'effort continu qu'elle consacre à sa sécurité ne sont pas des correctifs à la politique de détente, ils en font partie intégrante. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

Troisième remarque, enfin : nous assistons, depuis 1975 en tout cas, à une dégradation progressive des relations entre l'Est et l'Ouest. D'une part, des actions de force ont été entreprises en Angola, dans la Corne de l'Afrique, au Yémen, au Cambodge. D'autre part, des difficultés et des malentendus sont apparus dans la négociation sur la limitation des armements nucléaires. L'incompréhension et la méfiance se sont installées

entre les superpuissances et les contacts entre leurs dirigeants sont devenus rares. D'un côté, des décisions ont été prises qui sont incompatibles avec l'obligation de modération et de retenue à laquelle je faisais allusion et en dehors de laquelle les relations entre l'Est et l'Ouest dégénèrent tôt ou tard en affrontement. De l'autre côté, l'insuffisance de continuité et de fermeté a entretenu un doute sur la nature des objectifs poursuivis, la fiabilité et la constance de la politique pratiquée.

La crise afghane est la dernière manifestation, et assurément la plus dramatique, de cette évolution.

J'en viens à la réaction de la France. Elle appelle, de sa part, l'affirmation d'une politique claire et réaliste. Il ne s'agit ni de s'incliner devant le fait accompli, ni de participer à l'escalade de la confrontation. La France dispose de deux armes : la fermeté et le dialogue. L'une et l'autre sont indispensables.

Parce que la France n'a pas, pour ce qui la concerne, pris des décisions qu'elle jugeait inefficaces ou inappropriées, on a parfois dit que sa réaction avait été hésitante et timide. C'est inexact. Elle a été nette et catégorique ; elle a été immédiate ; elle n'a pas varié ; elle a été définie dans le respect le plus absolu des alliances que notre pays a contractées et auxquelles il entend demeurer fidèle. (*Applaudissements sur divers bancs de l'Union pour la démocratie française.*)

Dès le 28 décembre, dans une déclaration officielle, le même jour, à Moscou par la voix de notre ambassadeur, le 6 janvier, dans une communication que j'ai faite moi-même à l'ambassadeur d'Union soviétique à Paris, le lendemain, au Conseil de sécurité, la France a déclaré que l'intervention soviétique, « comme toutes celles qui visent à imposer à un pays la volonté d'une autre puissance, est inacceptable ».

Inacceptable, cela signifie que l'action soviétique n'est pas seulement contraire aux principes mais aussi aux équilibres qui fondent les relations internationales et assurent le maintien de la paix. Le mot n'exprime pas seulement une réaction morale. Il définit un objectif politique.

Cet objectif, c'est le retrait des troupes soviétiques. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.*) Certains, et parfois les mêmes qui, par ailleurs, nous taxent de timidité, en raillent l'excessive ambition. Je veux leur répondre. La question n'est pas de savoir si le départ des troupes soviétiques sera aisé à atteindre, elle est de savoir s'il est nécessaire. La France dit qu'il est nécessaire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'Union pour la démocratie française.*)

Cette conviction l'a conduite à voter les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations unies. Elle a inspiré les déclarations franco-indienne et franco-allemande. Elle oriente notre action diplomatique et il est essentiel que la volonté de la communauté internationale s'exprime à cet égard avec force et avec constance. On aurait tort de croire, parce qu'elle n'a pas donné de résultats immédiats, qu'elle est sans signification ou demeurera sans effet.

Le Président de la République a tracé la voie du retour à la situation normale, celle où le peuple afghan pourrait librement déterminer son destin. Il y faut deux conditions : qu'il soit mis fin à la présence de troupes étrangères ; que les grandes puissances et les Etats voisins prennent les engagements nécessaires pour que l'Afghanistan ne puisse constituer pour personne ni un enjeu ni une menace. C'est l'intérêt du peuple afghan. C'est l'intérêt de tous, y compris de l'Union soviétique, parce que c'est l'intérêt de la paix.

La France maintiendra sans faiblesse cette position.

Elle tient en même temps à garder ouverte la communication avec l'Union soviétique, que ce soit à Madrid, cet automne, dans le cadre de la conférence pour la sécurité et la coopération en Europe, ou à Paris où je recevrai moi-même, le 23 avril, M. Gromyko.

Le dialogue, mesdames et messieurs les députés, ne s'impose jamais plus qu'en période de crise. Certes il ne suffit pas de parler pour s'entendre, et je ne le prétends pas. Mais y renoncer, c'est perdre jusqu'à la possibilité de se faire comprendre. Or la France a des choses à dire à l'Union soviétique. Personne mieux qu'elle, sans doute, n'est en mesure de faire entendre qu'il revient à l'U. R. S. S. d'accomplir les gestes nécessaires au rétablissement de la détente, de lui montrer les risques qu'elle prendrait à s'enfoncer dans la voie où elle est engagée.

Ce qui était présenté le 27 décembre comme une action limitée et temporaire, tend à devenir une opération massive et permanente. A l'intervention elle-même s'ajoutent de jour en jour les conséquences inévitables de sa prolongation.

Or la France finit toujours par susciter une force contraire. La méfiance qu'elle engendre est contagieuse. Si la crise n'est pas surmontée rapidement, c'est tout l'édifice des relations Est-Ouest tel qu'il a été construit patiemment depuis quinze ans à Helsinki et à Belgrade qui risque d'en être ébranlé. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

Tel, en définitive, est l'enjeu de la crise d'Afghanistan. Il est assez grave pour que la France n'épargne rien de ce qui pourrait lui donner une issue.

J'en viens maintenant au Proche-Orient et plus précisément au conflit israëlo-arabe. Ouvert ou latent, il se prolonge depuis plus de trente ans. Chacun sent qu'il est aujourd'hui à un tournant. Tout concourt à en donner l'impression : la crise d'Afghanistan et les inquiétudes qu'elle a fait naître ; la révolution iranienne et le trouble qu'elle répand dans la région ; les négociations issues de Camp David et la proximité de leur échéance. Jamais peut-être la solution n'a été plus nécessaire et sa recherche plus urgente. Jamais non plus les données du problème ne sont apparues plus clairement dans les dangers qu'il comporte pour tous. Nourrie de crainte ou d'espoir, l'impatience des ans et des autres s'en trouve comme exaspérée.

Voilà sans doute la raison de la profonde résonance des déclarations du Président de la République lors de sa récente visite dans les Etats du Golfe et en Jordanie. Elles s'inscrivent dans la continuité d'une politique affirmée depuis plus de dix ans. Le message n'était pas fondamentalement nouveau ; mais il venait de la France et il répondait à une attente.

Trop de commentaires ont cherché à en déformer les intentions et en trahir l'esprit pour que je n'aie pas le désir de rétablir les choses dans leur vérité et dans leur clarté. La politique de la France n'a d'autre objectif que la paix ; elle tient dans un petit nombre de propositions simples.

Première proposition : le conflit ne trouvera de solution que politique. Il ne se réglera ni par les armes, ni par le terrorisme.

Pour ce qui est des armes, quatre guerres, en l'espace d'une génération, devraient en être une démonstration suffisante.

Quant au terrorisme, il est odieux et intolérable. Il sacrifie des vies innocentes. Il ne fait que nuire à la cause qu'il prétend servir. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.*)

D'où qu'elle vienne, quelles qu'en soient les formes et les mobiles, la violence appelle la violence. Elle n'aboutit qu'à aggraver les souffrances des populations, à absorber des énergies qui seraient nécessaires ailleurs, à creuser davantage le fossé de la méfiance et de la haine.

Deuxième proposition : un règlement politique, pour être durable, ne saurait ignorer ou méconnaître les deux données fondamentales que sont le peuple juif d'un côté et le peuple palestinien de l'autre.

Le peuple juif a connu, tout au long de son histoire, des épreuves inouïes ; elles ont culminé, chacun en garde la mémoire, dans la tragédie de l'holocauste nazi. A force de courage et d'efforts, il a retrouvé un territoire et bâti un Etat. Cet Etat a droit à la sécurité et au respect. La France n'a jamais cessé de le proclamer. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

Le peuple palestinien existe dans la conscience que lui-même et les autres ont de sa personnalité propre et distincte. Mourri, dispersé, exilé, il n'est nulle part chez lui ; il se sent partout étranger. Il a droit à une patrie.

Troisième proposition : le règlement politique devra être global. Il est vain d'imaginer résoudre indépendamment l'un de l'autre le problème d'Israël et le problème palestinien. Ils sont aussi inséparables que les deux faces de la même médaille. Tant que subsistera l'aliénation du peuple palestinien, il n'y aura pas pour Israël de vraie sécurité. Mais cette aliénation elle-même ne pourra cesser que dans des conditions qui garantissent la sécurité d'Israël. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.*)

De ces trois considérations, tout le reste se déduit.

D'une part, l'évacuation des territoires occupés.

Si l'on rejette la logique de l'affrontement pour se placer dans la perspective de l'entente, fût-elle lointaine, si l'on refuse un règlement imposé pour rechercher un règlement négocié, alors, il est clair que, comme le rappelle la résolution 242 du

Conseil de sécurité, les territoires occupés en 1967 doivent être évacués. Seule cette évacuation permettra de donner au peuple palestinien l'assise territoriale sans laquelle son droit à une patrie comme son droit à l'autodétermination ne seraient que des fictions privées de toute portée concrète.

D'autre part, la sécurité d'Israël.

Il est clair, en effet, au même titre et avec la même évidence, que les frontières qui résultent pour Israël de cette évacuation doivent être pleinement reconnues et leur sécurité effectivement assurée. Le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, dont certains s'inquiètent, doit s'exercer dans le cadre et donc dans les limites d'un règlement d'ensemble où l'Etat d'Israël trouve les garanties de sécurité précises, concrètes et contraignantes auxquelles il est fondé à prétendre. La communauté internationale, par l'organe du Conseil de sécurité dont je rappelle qu'aucun des membres permanents n'a jamais contesté l'existence d'Israël, devra s'engager solennellement sur le respect de ce règlement. La France, en ce qui la concerne, a indiqué qu'elle était prête à apporter sur le terrain sa propre contribution.

Il va de soi, enfin, qu'un tel règlement ne saurait avoir de validité que s'il s'impose à toutes les parties concernées. Elles doivent donc être mises à même de concourir à son élaboration. Adversaires d'aujourd'hui, elles devront être les partenaires de demain.

Telle est la position de la France. Elle a suscité des interrogations légitimes, des émotions sincères, parfois aussi d'assez basses insinuations. Sur un pareil sujet, je le sais et je le comprends, les souvenirs sont atroces et les passions à vif. C'est une explication, ce n'est pas toujours une justification.

J'entends dire qu'en reconnaissant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, la France aurait fait bon marché du droit d'Israël à l'existence et à la sécurité. On a même insinué qu'elle le ferait pour de sordides raisons d'intérêt. Je défie quiconque de trouver dans les déclarations du Gouvernement le moindre propos, dans ses actes le moindre geste, qui vienne à l'appui de semblables allégations qui mettent en cause l'honneur de la France. *(Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)*

Autant que personne la France est attachée à l'existence d'Israël et attentive, je viens de le dire, aux conditions de sa sécurité. Ce qu'elle souhaite, cependant, ce n'est pas la sécurité d'un camp retranché ; c'est la sécurité de la paix. Des frontières contestées ne seront jamais des frontières sûres. La France, par son histoire, le sait mieux que personne. La valeur d'une frontière, à l'époque des armements modernes, ne dépend pas seulement de son tracé, elle dépend de son acceptation et de l'équilibre des forces qui la garantit. C'est précisément à obtenir cette acceptation et à assurer cet équilibre que tendent tous les efforts de la France.

Tâche impossible, objectent certains, car les Palestiniens et en tout cas l'O.L.P. n'en veulent pas. La charte palestinienne, jamais abrogée, et certaines déclarations, le démontrent. La France donnerait indirectement une caution à leur objectif.

Sur ce point aussi, je veux m'expliquer clairement. Le règlement que propose la France implique que chacune des parties renonce à ce qu'il y a d'excessif, d'injustifié et d'inacceptable dans ses prétentions. Cela vaut, je le dis en toute clarté, pour l'O.L.P. Cela vaut aussi pour Israël. Notre position n'en cautionne aucune autre. Les contacts que nous avons établis et que nous maintenons sont donc sans ambiguïté. Ils ne confèrent ni privilège de représentation ni exclusivité. Ils prennent simplement acte d'une nécessité.

Enfin, on nous oppose que l'attitude de la France compromettrait le succès de la seule négociation de paix qui soit concrètement en cours. Il faut, sur ce point aussi, que les choses soient très claires.

La France ne méconnaît pas ce que cette négociation a coûté d'efforts et de volonté de paix. L'évacuation du Sinaï, la normalisation des relations israélo-égyptiennes, sont des faits majeurs. Et je n'hésite pas à dire ici que si les mêmes principes pouvaient s'appliquer à la Cisjordanie et à Gaza et si les pourparlers en cours permettaient le règlement global dont j'ai parlé, il aurait d'avance les suffrages de la France.

Mais la négociation n'a pas encore abouti. Cela tient aux différences de conception des parties elles-mêmes. Cela ne tient pas à la France ; elle n'a ni cette intention ni ce pouvoir. Le président Sadate sait mieux que personne que notre position n'est pas contraire à la sienne quand il affirme que, pour réussir, la négociation devrait ouvrir la voie à l'autodétermination du peuple palestinien. J'observe au surplus que les accords de Camp David parlent explicitement du peuple pales-

tinien et de ses droits légitimes. De quel peuple s'agit-il et quels sont ses droits légitimes si celui de s'autodéterminer en est exclu ?

Là comme ailleurs, la France a mieux à faire que de distribuer l'éloge et le blâme. Son rôle est d'indiquer ce qu'elle croit juste et nécessaire dans l'intérêt de la paix. C'est aussi, si les circonstances l'exigent, de prendre, de concert avec ses partenaires européens qui partagent ses convictions, les initiatives appropriées. C'est ce qu'elle a fait et c'est ce qu'elle fera.

J'en arrive à l'Europe.

La crise des relations Est-Ouest, la tension et l'instabilité au Moyen-Orient créent des dangers nouveaux pour l'Europe. Jamais peut-être depuis 1945, lumière plus crue n'a éclairé la route à suivre : celle de l'organisation et de la solidarité de l'Europe. L'Europe est menacée. L'Europe doit s'unir.

Une Europe dont on voit bien, si l'on veut prendre par rapport aux difficultés qu'elle traverse le recul nécessaire, qu'elle a beaucoup et bien progressé. Son acquis et son dynamisme démentent les critiques et déjouent le pessimisme des pronostics. N'est-il pas saisissant de constater qu'au cours des dernières années l'Europe a avancé en dépit de la crise qui l'atteignait ; dans le domaine de la monnaie, où le système monétaire mis en place en 1979 a conquis sa place et affirmé son rôle ; dans celui des échanges extérieurs, où la Communauté, rejetant pour elle-même le protectionnisme a, grâce à l'heureuse issue des négociations de Genève, pour la première fois ouvert une brèche dans le protectionnisme américain ; dans celui des rapports avec le tiers monde où le succès des nouveaux accords de Lomé contraste singulièrement avec l'impasse des négociations Nord-Sud au plan mondial. Ces initiatives et ces réussites ont permis à la Communauté de demeurer, en dépit de la crise, une zone de croissance et de relative prospérité.

J'ajoute que sa cohésion s'affirme de plus en plus sur le plan politique. La coopération entre les Neuf conduit de plus en plus fréquemment à des positions communes. Il s'en dégage peu à peu une personnalité que la communauté internationale reconnaît et salue avec espoir. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

Si j'ai tenu à mettre ainsi l'accent sur les progrès de l'Europe, ce n'est pas — croyez-le bien — pour minimiser les difficultés qu'elle rencontre ; c'est simplement pour marquer que celles-ci ne reflètent pas un état général d'anémie, mais constituent des obstacles que les Européens doivent surmonter parce que leur entreprise est vivante et porteuse d'avenir. Ces difficultés sont de deux ordres : elles concernent la politique agricole commune et la contribution de la Grande-Bretagne au budget des communautés.

Personne en Europe ne conteste plus aujourd'hui que la politique agricole constitue la pierre angulaire de la construction communautaire, et ce à plusieurs titres.

Elle est essentielle d'abord pour les Etats dotés d'un fort potentiel agricole, pour lesquels elle représente la contrepartie aux avantages que la libre pratique apporte aux nations les plus industrialisées ; à cet égard, elle est un article essentiel du pacte qui fonde la Communauté.

Elle est essentielle ensuite pour les agriculteurs, auxquels elle apporte la promesse d'une parité de niveau de vie avec les autres catégories professionnelles.

Elle est essentielle enfin pour la Communauté tout entière ; elle lui garantit l'autosuffisance alimentaire ; elle lui permet d'aider à satisfaire les besoins alimentaires de l'humanité au moment où celle-ci effectue un bond démographique sans précédent. C'est son « pouvoir vert ».

Essentielle, la politique agricole commune est aujourd'hui critiquée, pour deux raisons : on lui reproche d'accaparer une part excessive du budget de la Communauté ; on l'accuse de conduire à l'accumulation d'excédents invendables et donc dispendieux.

Il est vrai que 72 p. 100 des dépenses communautaires vont à l'agriculture et on peut juger qu'à long terme une répartition plus équilibrée est dans l'ordre des choses. Le gouvernement français en convient. Mais deux observations s'imposent. Premièrement, l'agriculture n'est le principal bénéficiaire de l'intervention financière de la Communauté que parce qu'elle est le seul secteur à avoir confié aux instances européennes la responsabilité des décisions dont dépend son avenir. Deuxièmement, les dépenses dont on nous rebat les oreilles ne constituent en définitive que 0,62 p. 100 du produit brut de la Communauté tout entière. Puis-je ajouter, enfin, que la France, pour ce qui la concerne, n'est pas, contrairement à ce qu'on affirme souvent, bénéficiaire net à ce titre ?

Quant aux excédents, c'est vrai, ils existent et chacun sait qu'ils entraînent pour la Communauté une charge financière. Le Gouvernement français en convient. Mais ces excédents n'existent que pour un nombre très limité de produits et on ne saurait les invoquer pour remettre en cause la politique agricole dans son ensemble. Observons, d'autre part, que la France a présenté pour leur réduction des propositions dont elle attend l'examen. J'ajoute que, quelles que soient les modifications envisagées, elles devront remplir trois conditions précises.

D'abord celle-ci : respecter l'objet même de la politique agricole commune qui est de préserver en Europe un modèle de production, l'exploitation familiale, nécessaire à l'équilibre de notre société.

Ensuite, cette autre condition : dans le domaine agricole, la Communauté a vocation non seulement à l'autosuffisance mais à l'exportation ; en conséquence, une production dépassant les exigences de sa consommation propre ne doit pas être un objet de scandale ; c'est une situation normale. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

Enfin, il est clair que les mesures à prendre pour corriger les imperfections de la politique agricole doivent respecter les deux principes fondamentaux de cette politique : la préférence communautaire, d'une part, dans laquelle des brèches ont été pratiquées qu'il faudra bien finir par combler ; l'organisation des marchés, d'autre part, qui est la condition absolue de la libre circulation des produits.

Or c'est justement ce dernier principe dont l'application nous est refusée pour la viande de mouton. C'est pourquoi il est si faux et si malhonnête de prétendre que la France, parce qu'elle tarde à appliquer un arrêt déséquilibré de la Cour de justice, rompt avec le traité de Rome. C'est l'inverse qui est vrai. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

Jamais, ni pour les céréales, ni pour le lait, ni pour la viande de bœuf, ni même pour les vers à soie, personne n'a suggéré d'ouvrir les frontières sans mettre en place une organisation commune des marchés. J'ajoute que le rejet obstiné d'une telle organisation pour le mouton ne contrarie pas seulement la juste revendication de nos éleveurs ; il nous conduit à nous interroger sur l'objectif poursuivi, à nous demander si cet objectif n'est pas de transformer la Communauté économique en une simple zone de libre échange. C'est bien pourquoi — je le dis clairement à cette tribune — le Gouvernement ne transigera pas sur cette question ; elle touche à un intérêt légitime ; elle met en cause un principe essentiel. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République.)

(M. Hector Rivièrez remplace M. Jacques Chaban-Delmas au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. HECTOR RIVIEREZ,

vice-président.

M. le ministre des affaires étrangères. J'en viens au problème de la contribution britannique.

Nous sommes à la veille d'une rencontre importante qui traitera notamment de cette question. Je ne dirai donc rien ici qui soit de nature à passionner le débat et à en compliquer la solution. Tout le monde le comprendra.

L'attitude de la France tient en deux propositions très simples.

Première proposition : le Gouvernement est disposé à prendre en considération les difficultés que rencontre la Grande-Bretagne. Il connaît et il apprécie les efforts qu'elle entreprend, les sacrifices qu'elle consent pour les surmonter. Il en souhaite le succès. Il est prêt à apporter son appui et son aide à son allié des heures sombres. Il déplore d'autant plus les campagnes de dénigrement qui se sont développées outre-Manche.

Deuxième proposition : il défendra les principes et l'acquis du Marché commun. Il s'opposera à des compromis qui porteraient atteinte aux fondements de l'Europe communautaire. Oui, la France défendra l'Europe.

Or telle est bien la question posée. Celle-ci — vous le savez — concerne le système par lequel la Communauté finance ses dépenses, c'est-à-dire ses politiques. Ce système repose depuis 1970 sur l'existence de ressources propres dont il faut bien voir que la création a marqué dans la construction de l'Europe économique un progrès décisif, une date capitale pour deux raisons.

Premièrement, elle a substitué à des contributions budgétaires nationales, octroyées annuellement par les Etats et donc annuellement révocables, des ressources qui appartiennent de plein droit à la Communauté, qui lui sont acquises une fois pour toutes et qui garantissent donc la permanence des actions engagées.

Deuxièmement, ces ressources, très largement perçues sous forme de droits de douane et de prélèvements agricoles aux frontières de la Communauté, marquent que l'Europe est un marché commun fondé sur l'existence d'une préférence vis-à-vis de l'extérieur, non une zone de libre-échange ouverte à tous les vents.

On voit bien pourquoi les ressources propres introduites en 1970, en prévision de l'entrée de la Grande-Bretagne, et acceptées par celle-ci lors de son adhésion, sont un pilier de l'ordre communautaire, et non l'objet d'une quelconque insistance arbitraire de la part des huit autres membres de la Communauté.

Alors, mesdames, messieurs, de deux choses l'une.

Où bien le Gouvernement britannique sollicite, comme d'autres gouvernements l'ont fait avant lui, une aide réduite dans son montant et limitée dans sa durée : le problème est alors de la nature de ceux que la Communauté a résolus dans le passé et elle doit être en mesure d'y apporter aujourd'hui une solution.

Où bien la Grande-Bretagne demande que les recettes communautaires perçues à ses frontières et sur son territoire équilibrent plus ou moins les dépenses que la Communauté effectue au Royaume-Uni. Il s'agirait alors d'introduire dans la pratique de la Communauté un principe entièrement nouveau, celui qu'on qualifie de « juste » retour, principe qui modifierait profondément le système des ressources propres et l'étendue de la solidarité qui unit les membres de la Communauté.

S'il devait se dégager, au cours des débats de la fin du mois, une majorité de nos partenaires disposée à entériner un changement aussi profond, la France demanderait que des propositions précises soient faites et elle les étudierait. Elle le ferait en sachant qu'actuellement elle bénéficie peu du budget comme elle y contribue peu et que la modification ne léserait par conséquent pas ses intérêts. Mais elle le ferait aussi avec la ferme conviction que le système adopté en 1970 est le plus conforme aux exigences du développement de la Communauté.

Ce que la France, en revanche, ne saurait accepter, c'est que la règle du juste retour soit appliquée à un seul pays, qui bénéficierait alors du privilège singulier d'être à la fois dans et hors de la Communauté. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Il va de soi, d'autre part, qu'au moment où la Communauté s'interroge sur l'opportunité de modifier une des règles les plus importantes de son fonctionnement, elle ne saurait négliger ou reporter à plus tard les problèmes essentiels que pose son fonctionnement quotidien. C'est pourquoi le Conseil européen devra prendre les décisions qui permettront de fixer les prix agricoles pour 1980, d'arrêter les mesures d'économie qu'exige le gonflement des dépenses agricoles, de régler le problème du mouton, de trouver une solution à celui de la pêche, qui se trouve posé depuis l'adhésion de la Grande-Bretagne.

L'Europe a connu et surmonté bien des crises. Ce sont même elles qui l'ont fait progresser sur une route tourmentée mais ascendante. Le moment n'est sûrement pas venu d'abandonner l'ouvrage. Tel n'est pas l'état d'esprit du Gouvernement. Une solution peut, une solution doit être trouvée. Pour qu'elle soit possible, il suffit que tous les partenaires acceptent de s'adapter à la Communauté et qu'aucun ne demande que la Communauté s'adapte à lui. (Applaudissements sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française.)

Je ne doute pas que cette exigence élémentaire l'emporte à un moment où l'Europe affaiblie par la crise de l'énergie, confrontée à de redoutables défis, assiéagée par l'avenir, doit, plus qu'à aucune autre époque de son histoire, surmonter ses divisions et rassembler ses forces.

L'Europe, le Proche-Orient, l'Afghanistan sont aujourd'hui au centre des préoccupations. J'ai donc tenu à en traiter en détail. Malgré leur gravité, ces problèmes ne sauraient nous faire oublier ceux qui se posent ailleurs, de l'Afrique à l'Asie du Sud-Est. Je ne puis les examiner ici. Certains orateurs souhaiteront sans doute les évoquer ; je leur répondrai.

S'agissant seulement de l'Afrique, à laquelle l'Assemblée nationale a consacré un important débat à l'automne dernier, je voudrais, toutefois, présenter trois rapides observations.

En ce qui concerne le Tchad, un conflit dramatique ensanglantant ce pays. Le Gouvernement partage les vives préoccupations qu'il suscite chez tous les amis de ce pays, à commencer par la

France. Celle-ci respecte une attitude de stricte neutralité. Elle s'emploie, par l'aide humanitaire qu'elle apporte sans relâche, à soulager les terribles souffrances de la population. L'ambassade de France maintient un contact permanent avec toutes les parties pour tenter d'obtenir la cessation des combats et mettre un terme à une tragédie. La France continuera, comme elle n'a pas cessé de le faire, et malgré les difficultés inhérentes à la situation du Tchad, à agir pour la réconciliation et pour la paix afin de tenter d'assurer l'avenir de ce pays.

L'Afrique tout entière aspire à la paix. Mais chacun voit bien que des menaces pèsent sur elle. Des menées venues de l'extérieur en sont parfois l'origine. La France a montré qu'elle savait répondre à l'appel de ses amis.

Elle poursuit, en Afrique, un seul dessein — mais c'est un grand dessein : rendre l'Afrique à elle-même pour lui permettre d'assumer son propre développement et de prendre, sur la scène internationale, la place qui lui revient.

Les pays africains savent que la France respecte les choix de chacun, même lorsqu'ils diffèrent de ceux qu'elle a faits pour elle-même, comme le montrent les relations nouvelles qu'elle a établies avec l'Angola, le Mozambique et, en dernier lieu, le Zimbabwe dont je veux saluer ici l'indépendance. Le message de liberté et de paix qui est celui de la France est reconnu et attendu. Quand, au terme de vingt ans de coopération, la sanction d'une politique est apportée par vingt-cinq pays qui seront représentés par leurs chefs d'Etat ou de Gouvernement à la réunion franco-africaine qui se tiendra à Nice les 8 et 9 mai prochains, c'est la preuve irréfutable d'une remarquable réussite.

Par ailleurs, la France entend resserrer ses relations avec les trois pays du Maghreb. Elle poursuivra notamment l'effort entrepris en juin de l'année dernière pour donner à ses rapports avec l'Algérie le caractère qui convient aux liens nombreux qui unissent les deux pays.

Que les détracteurs par habitude se rassurent : la coopération entre la France et l'Afrique est vivante et active ; elle progresse. Dans le monde troublé où nous vivons, elle a valeur d'exemple. (Applaudissements sur divers bancs de l'union pour la démocratie française.)

Mesdames et messieurs les députés, je vous ai exposé la politique de la France sur les sujets que l'actualité place au cœur de nos préoccupations. Ils sont différents dans leur nature comme dans les réactions qu'ils appellent. Mais la politique de la France est une, dans son inspiration et dans sa continuité.

Elle ne se détermine pas en fonction de ce que pensent ou disent les autres : elle est fondée sur les analyses et les principes qui sont les siens, elle est indépendante.

Mais ce n'est pas une indépendance d'isolement. La France est, depuis trente et un ans, membre de l'Alliance atlantique. Les pays qui composent cette alliance ont décidé de considérer toute attaque dirigée contre l'un d'entre eux comme une attaque dirigée contre tous. Les engagements qui en résultent sont clairs, précis et contraignants. La France, le cas échéant, les honorerait intégralement et fermement. Elle l'a rappelé récemment ; il ne doit y avoir aucun doute sur ce point, ni en France, ni ailleurs. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

Mais l'Alliance atlantique est une alliance de peuples libres et égaux en droit. Elle n'est pas, que l'on sache, celle d'un protecteur et de ses protégés. En signant ce pacte pour leur mutuelle sécurité, les alliés n'ont renoncé ni à la liberté de leur jugement ni à l'indépendance de leur action. (Applaudissements sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Au-delà du traité qui les engage, ils partagent, sur la dignité de l'homme, sur le droit des gens, sur les devoirs des Etats et sur les conditions de la paix internationale, des conceptions communes qui fondent leur solidarité. Et il est naturel que, lorsque ces solidarités sont en cause, ils se sentent également atteints.

C'est pourquoi la France a réagi comme elle l'a fait à l'épreuve injustifiable imposée aux diplomates américains à Téhéran. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Une règle universelle a été violée, dont le respect est essentiel au maintien des relations internationales pacifiques. L'amitié que la France éprouve pour le peuple iranien ne saurait la dispenser de condamner une telle violation. Seule ou avec ses partenaires, par les voies de la diplomatie ou par d'autres, la France n'a cessé d'agir pour qu'il y soit mis fin. Mais la solidarité qui l'unit aux Etats-Unis dans l'épreuve cruelle

qu'ils subissent ne peut davantage la dispenser de décider elle-même, et au moment opportun, des mesures qu'elle juge les plus appropriées et les plus efficaces.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Voilà ce qu'est la démarche indépendante et solidaire de la France. Voilà pour quoi la politique qu'elle met en œuvre recueille un large consensus dans l'opinion. Les Français ont assez d'expérience pour savoir qu'ils ne peuvent s'en remettre à d'autres de leur sécurité et de leur sort ; assez de sagesse pour comprendre que les positions extrêmes ne servent ni la cause de la paix ni celle de l'entente entre les peuples.

Ceux qui critiquent la formulation de cette politique et qui feignent de la juger pâle ou sans relief sont ceux qui ne peuvent en contester ni l'inspiration ni les objectifs. Leurs appréciations relèvent de la querelle partisane. Elles n'expriment pas un jugement de politique étrangère. Partout dans le monde nos positions suscitent écho et attention. Personne ne doute que la France s'exprime et agit pour son propre compte et qu'elle le fait pour servir les intérêts généraux et permanents de la communauté internationale.

Il arrive que cette politique dérange. Elle refuse les facilités contraires de l'abandon et de la confrontation. Elle ne transige pas sur les principes. Elle ne se ferme pas au dialogue. Elle cherche non la bonne conscience des déclarations, mais l'efficacité de l'action. C'est parfois la difficulté de cette politique. Permettez-moi de dire ici que c'est aussi sa dignité et peut-être sa grandeur. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville, premier orateur inscrit.

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le ministre, la situation internationale est faite de tant de crises et de bouleversements — l'exposé que vous venez de nous présenter en est la frappante illustration — qu'il était normal que notre traditionnel débat de politique étrangère eût lieu dès les premières semaines de cette session de printemps, indépendamment même des commodités du calendrier gouvernemental et parlementaire que nous connaissons.

D'emblée, je tiens cependant à ajouter que, si les événements le justifient, je me réserve, au nom de la commission des affaires étrangères, de vous demander un second débat avant la clôture de la session. L'opinion publique en tout cas le comprendrait, car, même si elle ne peut suivre que de loin des problèmes aussi complexes, son instinct le fait toujours réagir avec bon sens lorsque les choses sont sérieuses et les troubles réels.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de la menace de conflagration mondiale, donc nucléaire, que l'on évoquait il n'y a pas si longtemps. Celle-ci ne pourrait naître — et ce n'est pas le cas — que d'une confrontation directe entre les deux géants, comme jadis à deux reprises à propos de Berlin et, une autre fois, à propos de Cuba. Mais c'est un fait que tous les continents connaissent et vivent des drames qui défraient l'information et font naître l'inquiétude, même le continent américain qui, dans son centre, voit s'écrouler des dictatures d'un autre âge, créant ainsi un vide, donc des foyers de tension ouverts aux interventions du dehors.

Je parlais de tous les continents. Je me corrige aussitôt en ajoutant : à l'exception capitale de l'Europe si l'on fait abstraction pour un moment de l'incroyable bataille du Marché commun sur laquelle je reviendrai plus tard.

Notre continent est, en effet, stabilisé d'une manière qui, à certains égards, justifierait la nostalgie ou le ruminer, mais seule une guerre mondiale pourrait le modifier. Cela — vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre — depuis que le régime de Berlin a été pour de bon réglé par un accord quadripartite et que le *statu quo* issu de Yalta a été entériné par tous à Helsinki. Cela, cependant, à une condition implicite capitale, qui a été et qui restera la source de contestations et de conflits, à savoir le maintien de l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest, essentiellement celui des forces nucléaires américaines et soviétiques.

Une question qui ne sera jamais réglée pour toujours et à 100 p. 100, car les progrès techniques, comme on dit, remettent périodiquement en cause cet équilibre et, chaque fois, la secousse est grave. Avec l'Iran, l'Afghanistan et tout le reste, la dernière de ces secousses est déjà bien oubliée. Elle faisait rage, cependant, l'an dernier avec l'affaire des SS 20 et des Pershing.

Rien n'est réglé à ce jour et ne nous faisons aucune illusion sur l'enjeu puisqu'il faut s'appeler la paix ou la guerre. Dans des conditions normales, Moscou et Washington auraient déjà entamé les négociations et sans doute leurs alliés seraient-ils tenus au courant. Plus tard, probablement, y viendra-t-on : ne dit-on pas constamment à Washington que les accords Salt II ne sont pas morts et qu'ils seront un jour ratifiés ?

La France ne peut participer à ces futures négociations, même si elle était invitée à titre de comparse. Elle a ses propres forces, bien modestes en comparaison, qui ne menacent personne et n'entrent pas dans ce jeu d'équilibre continental et mondial. Comment néanmoins ne serait-elle pas intéressée au premier chef ?

Même si l'affaire de l'équilibre des forces est cruciale, elle reste pour le moment dans la pénombre. L'attention se porte ailleurs : essentiellement sur l'Asie où les crises battent leur plein et où les enjeux sont également énormes, et d'abord pour une raison qui n'apparaît pas encore dans toute son ampleur.

Voilà trente ans qu'a commencé l'immense aventure du réveil chinois, laquelle conduit d'elle-même à la seconde compétition majeure des temps modernes, celle qui résulte de la rencontre de la Chine nouvelle et de la Russie de toujours. Disons-nous bien que tout ce qui se passe en Asie aux frontières de la Chine et de l'Union soviétique en subit directement ou indirectement l'influence, par exemple l'Afghanistan.

Mais c'est dans l'ancienne Indochine que cette compétition trouve sa première concrétisation, comme si les peuples qui l'habitent n'avaient pas déjà suffisamment connu le malheur des interventions étrangères. L'interminable passion du peuple khmer nous affecte, nous, Français, profondément, encore que d'autres excès l'ont, depuis, fait perdre largement de vue par les opinions publiques et même — veuillez m'excuser — par les gouvernements. (Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Michel Debré. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Que la France ait refusé de choisir entre le gouvernement installé à Pnom Penh par l'occupation étrangère et les successeurs de l'horrible Pol Pot, nous ne pouvons que l'approuver. La guerre entre ces deux régimes est en plein développement. Pour le moment, l'aide humanitaire est la seule action concrète possible. Mais ne perdez pas de vue l'avenir, c'est-à-dire la possibilité d'aider un jour à l'établissement d'un régime national à Pnom Penh et à la réconciliation des deux voisins.

M. Michel Debré et M. Claude-Gérard Marcus. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. La révolution iranienne est, à l'évidence, d'une tout autre nature : soulèvement spontané d'un peuple encore médiéval et profondément religieux contre un régime qui cherchait à l'entraîner dans une modernisation précipitée au milieu d'une misère générale que soulignaient les excès inouis de la classe dirigeante.

Cette révolution se poursuivait dans l'anarchie, l'absence de toute autorité réelle, le délabrement économique et la révolte des minorités, mais sans aucune intervention étrangère lorsque, brusquement, un grave et inadmissible incident — celui de la prise d'otages à l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran — l'a replacée au premier plan des crises en cours.

La condamnation de cette violation scandaleuse d'un droit international élémentaire fut bien entendue générale, mais surtout, il en résulta dans l'opinion américaine une réaction en profondeur contre l'affront subi, réaction qui, du coup, balayait le passé suspect du Viet-Nam et du Watergate et remettait en scène une Amérique sûre d'elle-même, prête à user de ses forces et voulant affirmer sa puissance.

L'opération militaire soviétique en Afghanistan est intervenue dans la foulée. Elle a provoqué des réactions indignées et conduit à des condamnations sévères pour des raisons évidentes de morale internationale. Entre parenthèses, j'aurais voulu voir la France la condamner de son propre chef, dès le premier jour (Très bien ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République), plutôt que d'échelonner ses commentaires au fil des semaines et des rencontres internationales. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Cette parenthèse fermée, il est clair que c'est aux Etats-Unis que les réactions ont été les plus vives, compte tenu de ce qu'ils se considéraient comme davantage en cause que quiconque, vu les relations particulières d'égal à égal et de rivalité universelle qui existent entre Moscou et Washington, mais

surtout après le réveil national que j'ai relevé, comme tout le monde, et dont le président Carter a été en définitive bien davantage l'écho que l'artisan.

Crise iranienne, crise afghane. En dehors de la géographie, elles n'ont rien de commun, ni dans leurs origines, ni dans leur essence, ni dans leur évolution prévisible. La première met en jeu le sort d'une vieille nation, dotée de ressources immenses et située dans une région stratégique essentielle ; cette nation, assurément, a un avenir qui n'appartient pas aux ayatollahs. La seconde crise porte sur le destin d'un petit pays, voisin d'une trop grande puissance, laquelle entend l'inclure plus étroitement encore que toujours dans sa zone de domination. Mais surtout, l'Afghanistan a bouleversé directement tout l'ensemble des rapports entre l'Est et l'Ouest, d'abord parce qu'il mettait en cause des principes essentiels, mais aussi parce que le sous-tendaient des problèmes qui avaient été dramatisés depuis la fin de la guerre froide, et l'abord l'équilibre des forces et des zones d'influence entre Etats-Unis et Union soviétique, problème réapparu en 1979 de manière fugitive, mais nullement réglé pour autant. Ce problème d'équilibre était d'autant plus réel que, dès l'occupation de Kaboul, on n'a fait qu'en agiter les menaces sous le couvert d'une hypothétique confrontation dans l'Océan Indien et le golfe Persique.

Tel est le fond des choses. Et voilà cependant que l'une et l'autre crise se présentent à nous Français, à nous Européens, qui, sans être des acteurs principaux, sommes largement concernés, du point de vue de notre politique, de nos intérêts, de notre rôle en général, sous la forme inattendue d'une confrontation avec les Etats-Unis d'Amérique. Ceux-ci exigent en effet d'être suivis sans discussion, quoi qu'ils fassent ou ne fassent pas. C'est, paradoxalement ce qui, pour le moment, préoccupe d'abord, comme l'on dit, les chancelleries. J'aurais apprécié, monsieur le ministre des affaires étrangères, de connaître, sur ce point, d'une manière précise la position du Gouvernement.

Pendant ces derniers mois, la France principalement était en cause à cet égard et bien de bons esprits critiquèrent la timidité de son attitude à l'égard des Soviétiques, mettant d'ailleurs dans le même sac l'Iran et l'Afghanistan. Maintenant tous les Occidentaux sont pris à partie et encore n'est-ce pas à propos de l'Union soviétique, mais à propos de Téhéran ! Le moins que l'on puisse dire est que ces malheureux Européens et Japonais paraissent bien embarrassés, pris entre leurs intérêts, leurs propres réactions et leur jugement sur les actions qui sont impérativement requises par Washington.

Les Etats-Unis sont un grand pays qui poursuit comme il l'entend sa politique, même si celle-ci n'est pas toujours perceptible. Ils ont décidé de punir Moscou et Téhéran par des mesures qui se ressemblent étrangement et qui d'ailleurs à ce jour n'ont en rien modifié le cours des événements. C'est leur droit le plus strict, même si chacun sait qu'ils vivent aujourd'hui, et encore pour quelques mois, dans une ambiance nationale très particulière. Il est compréhensible qu'ils fassent appel à leurs amis pour les soutenir et conforter leurs initiatives. Mais, dans tout, il y a la manière. C'est ici que l'on ne comprend plus, pas plus que l'on ne saurait accepter, d'autre part, l'idée que si les sanctions prises par Washington sont inefficaces — et à ce jour elles le sont — c'est parce que les autres ne les appliquent pas également.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Alliance signifie d'abord consultations, c'est-à-dire explications, discussions et recherche de vues communes. On est stupéfait de constater qu'il n'y a eu rien de tel à aucun moment.

M. Michel Debré et M. Maurice Druon. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Le plus que nous en sachions est ce qui est expliqué devant les écrans de la télévision américaine. La conférence manquée de Bonn en janvier n'avait pas pour objet de tenir lieu de consultation. Ne pensez-vous pas que de marquer cela très sérieusement serait la réaction normale d'un gouvernement responsable invité simplement à suivre ce qui a été décidé ailleurs ?

M. Maurice Druon. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. A moins que vous n'entendiez obtempérer sans autre, comment ne pas demander à Washington les explications qui s'imposent ? Ne pensez-vous pas aussi, s'agissant de l'Iran — et il ne s'agit pour le moment que de lui — que ce serait un vrai risque que de couper brusquement ce pays de tout contact avec le monde occidental ?

Avec la fin prochaine des négociations israélo-égyptiennes sur la mise en œuvre des accords de Camp David et après les déclarations de M. le Président de la République sur l'auto-détermination des Palestiniens, la grande affaire de la paix au Moyen-Orient revient à l'ordre du jour, et sur le plan international et sur le plan national.

Nos moyens d'action directe dans cette région sont limités, puisque nous ne sommes fournisseurs ni d'armements, ni de moyens financiers. Mais il est remarquable d'observer combien depuis un certain temps, même au milieu des difficultés qui s'accroissent, grandit et s'affermi le rôle de l'opinion publique. Ne pourrait-on même aller jusqu'à dire que, peu à peu, tend à se dégager, pour la première fois depuis trente ans, ce que le jargon du jour appellerait une manière de consensus international sur les conditions d'un règlement ?

Dans ce domaine, la France peut jouer son rôle. Cela suppose deux conditions, qui s'appellent tout simplement le désintéressement et l'objectivité. Il doit être bien clair d'abord que nous ne poursuivons d'objectif égoïste ni dans le domaine économique, ni dans le domaine politique. Y compris dans le domaine du pétrole, ce qui serait d'ailleurs naïf car tous les pays le paient au même prix. La paix doit être notre seul objectif, et cela signifie que, s'il faut tenir compte avec soin des sensibilités des uns et des autres, nous n'avons pas à prendre parti, puisqu'il s'agit de réconcilier, ou à tout le moins de concilier, sur des bases justes et acceptées par chacun.

En définitive, si l'on en vient au fond des choses, et compte tenu de la fameuse résolution 242 des Nations Unies, désormais généralement acceptée, il subsiste deux problèmes fondamentaux, et deux seulement. Ces problèmes mettent en cause pratiquement les seuls Israéliens et Palestiniens. Le premier problème est l'acceptation sans réserve du fait israélien, c'est-à-dire de l'Etat d'Israël, dans ses frontières universellement reconnues. Le second est l'acceptation dans les mêmes conditions du fait palestinien, donc du droit de ce peuple à l'existence en tant que tel et à son autodétermination là où il est établi. Il est clair que cette double acceptation ne pourrait intervenir que simultanément, car lesquels prendraient le risque de ce dessaisir sans contrepartie de leur carte essentielle ? Seulement, c'est la base de tout.

Nous n'en sommes, hélas ! pas là, tant se sont accumulés intransigeances et fanatismes. Encore une fois cependant, si l'opinion internationale prenait résolument position en ce sens, un premier progrès aurait déjà été marqué dans la bonne direction, qui est celle de la paix.

Les affaires étrangères, ce ne sont pas seulement les problèmes, donc les difficultés des autres. Ce sont aussi les nôtres propres, ceux du monde où nous sommes et de nos intérêts immédiats. Depuis vingt ans et davantage, c'est le monde de la Communauté européenne. Nous sommes contraints de constater que, là aussi, la crise est profonde et l'avenir incertain. Certes, la paix n'est pas en danger, quelles que soient les péripéties du combat singulier engagé outre-Manche contre la France éternelle. Qui ne voit cependant que se trouve remise en question toute l'organisation de l'Europe occidentale telle qu'elle se mettait en place depuis vingt ans ? Organisation économique bien sûr, mais l'expérience a montré combien elle était à la fois capitale et bénéfique pour chacun.

L'origine de la confrontation — on a le droit aujourd'hui de le dire sans détour — c'est l'élargissement de la Communauté. Non pas du tout pour des raisons de principe ou de politique, car les trois nouveaux arrivants étaient parfaitement fondés à prendre leur place au milieu des six anciens. Mais à cause des conditions dans lesquelles s'est effectuée l'opération, conditions caractérisées par l'équivoque née de la volonté réciproque de ne pas discuter les vrais problèmes, alors que cependant les arrière-pensées de certains étaient bien connues. La preuve en est que, depuis les traités d'adhésion, nous allons d'expédients temporaires en expédients temporaires, donc de crise en crise. Ce qui se passe aujourd'hui n'est pas autre chose, et les arrière-pensées n'ont pas changé.

Les arrière-pensées, c'est-à-dire encore une fois le fond des choses, lequel est l'agriculture, forcément traduite en termes de finances, donc de contribution budgétaire. C'est la question de savoir si le Marché commun inclut ou non cette agriculture et dans quelles conditions : celles d'une production à prix élevés, abondante, parfois excédentaire, mais permettant de vivre aux petits et aux moyens agriculteurs, ou celles d'une production à prix bas réservée à un petit nombre bien équipé et nécessitant une large couverture des besoins par l'importation.

C'est le débat fondamental, qui n'a pas été abordé il y a dix ans, mais qui, aujourd'hui, ne peut plus être esquivé. Certes, la politique agricole actuelle est critiquable à bien des égards, notamment financiers ; nul doute qu'elle puisse être

corrigée, par exemple pour les produits laitiers. Mais pour la France, la conception d'ensemble, donc les modalités essentielles, doivent demeurer. C'est pour elle un fondement du Marché commun et une condition *sine qua non* de sa participation.

M. Guy Guerneur. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Telle est aussi la position du plus grand nombre de nos partenaires. Aussi est-il bien regrettable que la controverse ait pris l'aspect quasi exclusif d'une querelle franco-britannique. Cette querelle nous ramène à des temps héroïques, auxquels on croyait que la fameuse « entente cordiale » avait mis un terme final. L'initiative en revient aux Britanniques, qui sont de trop bons négociateurs pour ne pas pratiquer l'art de diviser les adversaires. Nous avons, ou nous aurions tort de nous y laisser prendre. C'est, en effet, à la fois dérisoire et désolant, et plus encore si l'on évoque les outrances de la presse, des politiciens, et même de certains ministres britanniques.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. L'affaire viendra dans quelques jours au Conseil européen, sous des rubriques innombrables, budget, prix agricoles, mouton, pêche, que sais-je ? Tout le monde sait que ce sera dans les pires conditions et que les chances d'un accord général sont minces. S'il y avait quelque arrangement, ce ne pourrait être d'ailleurs qu'une nouvelle formule d'expédient qui ne réglerait rien au fond.

C'est le fait, bien entendu, de la difficulté des problèmes et de l'opposition totale des points de vue. Mais il y a une autre raison, et là ni les intérêts ni la politique n'entrent en jeu : ce sont les conditions dans lesquelles fonctionne cette Communauté et qui sont un véritable défi au bon sens.

Je ne parle pas du comportement de l'Assemblée. Il se passe de commentaires, mais en définitive, il n'en résulte rien d'autre qu'un grand désordre chez certains irresponsables. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*) Je vise le Conseil européen, le conseil des ministres et la Commission, et je tiens à citer mes auteurs. N'est-ce pas M. le Président de la République qui déclarait voilà quelques jours à un journal parisien à propos du Conseil européen : « Il s'agissait avant tout d'une instance de concertation permettant aux principaux responsables d'analyser la situation internationale vue d'Europe et de donner les impulsions nécessaires pour l'action des institutions communautaires. Le Conseil européen n'a pas pour rôle de se substituer aux autres institutions de la Communauté dans l'exercice de leurs tâches normales. Il n'est pas raisonnable d'imaginer que les chefs de gouvernement vont pouvoir fixer en quelques heures les prix agricoles, organiser le marché du mouton, régler les problèmes de la pêche et déterminer le niveau des contributions budgétaires si tout cela n'a pas été soigneusement préparé. »

Monsieur le ministre, révérence parler, on ne saurait mieux dire. Il n'y a eu, en effet, aucune discussion préalable d'ensemble, et les procédures du traité de Rome ont été mises de côté. La Commission n'a présenté aucune proposition pour la contribution britannique. Quant au conseil des ministres — nous en avons souvent parlé, monsieur le ministre, et je sais que vous partagez un peu mon sentiment — il n'existe plus. Des comités de ministres ou de secrétaires d'Etat se réunissent à tout bout de champ pour discuter sans fin et le plus souvent sans conclusion, tous les problèmes imaginables. Mais de coordination, de direction politique, d'impulsion et d'arbitrage il n'y en a plus depuis que le vrai conseil des ministres, le vôtre et celui de vos collègues, a pratiquement renoncé à ses responsabilités. Quand a-t-il discuté vraiment de la contribution britannique ? Et la réunion de vingt-quatre heures prévue pour la semaine prochaine ne peut donner l'occasion d'un examen utile. Je ne vous en fais pas grief, encore une fois, monsieur le ministre, parce que vous cherchez à réagir, mais c'est un fait.

C'est un fait incroyable en réalité que, d'aucune façon, le prochain conseil européen n'ait été préparé dans son ensemble, qu'aucun rapport ne lui sera fait, aucune proposition présentée. Dès lors que pourrait-il en résulter d'autre que le souhait de faire mieux une autre fois ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

Il faut être sérieux. Il vous appartient à vous, ministres des affaires étrangères, c'est-à-dire ministres politiques, de vous saisir, avec le concours bien sûr de vos collègues spécialisés, mais sous votre autorité, de l'ensemble des questions, de les discuter dans une vue d'ensemble qui doit être non seulement technique, mais politique et de déterminer quelle forme d'ac-

cord, donc de compromis serait possible. Cela vous prendrait peut-être des mois et des mois, des jours et des nuits. Mais pourquoi, en attendant, rêver le Conseil européen ?

Peut-être réussiriez-vous, et ce serait un nouveau départ. Peut-être — dois-je dire plus probablement ? — échoueriez-vous. Alors on saurait où l'on en est et l'on pourrait en tirer les conséquences. Cela vaudrait mieux que de continuer à vivre dans l'équivoque et à voir, au jour le jour, inévitablement s'effiloche nos positions en même temps que le Marché commun lui-même. Car ni les grands mots ni les longs discours ne peuvent celer le fait que c'est la survie de ce Marché commun qui est en jeu.

Ainsi en venons-nous aux mêmes conclusions que je m'efforçais de présenter à propos des grandes crises en cours. A moins de vouloir et de pouvoir employer la force, et lorsque les conditions sont réunies, la vie internationale est faite de discussions dans la recherche d'une entente.

Les conditions n'existent malheureusement pas, à l'heure actuelle, avec l'Union soviétique pour l'Afghanistan, même si vous avez raison de chercher à maintenir le contact, disons à toutes fins utiles. Elles devraient exister toujours entre amis. Par exemple avec la Grande-Bretagne, même si elle emploie trop souvent à notre endroit le langage des héros d'Iliade. (*Sourires.*) Par exemple avec les Etats-Unis, ne serait-ce que pour leur permettre de s'expliquer sans user de la manière comminatoire et pour nous permettre de faire connaître notre position et nos propres décisions.

Cela n'est pas facile. Et c'est dire combien vos responsabilités, monsieur le ministre, et celles du Gouvernement tout entier sont lourdes dans les circonstances que nous vivons. (*Applaudissements sur les bancs de rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est : à M. Montdargent.

M. Robert Montdargent. Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mon premier mot, dans ce débat de politique étrangère, consistera à dénoncer l'organisation systématique de l'abaissement du rôle du Parlement national et, parallèlement, la tendance à étendre les compétences de l'Assemblée européenne.

Le signe extérieur de cet état de choses, c'est la propension à parler de plus en plus du « Parlement européen ». Cette tendance n'est pas fortuite et elle n'est pas une marque de démocratie, mais plus exactement un moyen d'attenter à notre indépendance nationale et d'avancer vers la supranationalité par le biais des décisions prises dans une assemblée élue, mais dont les compétences sont strictement limitées par la loi française et les traités internationaux. C'est ce caractère élu de l'Assemblée européenne qui sert de prétexte aux partisans de la supranationalité pour faire accepter de telles atteintes à la souveraineté française.

Déjà des représentants français à Strasbourg, comme M. Delors, affirment vouloir parler au nom de la Communauté et non pas au nom de « leur circonscription », c'est-à-dire de la France.

D'ailleurs, cette tendance pour l'Assemblée européenne à s'octroyer des pouvoirs nouveaux est marquée par de nombreux exemples. Comme nous l'avons indiqué, sur le plan institutionnel, c'est la relance de la supranationalité, qu'il s'agisse des problèmes de défense, de l'espace judiciaire ou du système monétaire.

Sur le plan politique, les Neuf prennent de plus en plus des positions communes : Viet-Nam, Cambodge, Afghanistan, embargo alimentaire vers l'U.R.S.S., etc.

Il y a quelques jours, à Lisbonne, c'est vous, monsieur le ministre des affaires étrangères, qui avez, selon la presse, proposé et rédigé, au nom des Neuf, le communiqué concernant les sanctions contre l'Iran.

Derrière la façade des mots, il s'agit bien tout à la fois de sanctions et d'un ralliement aux Etats-Unis d'Amérique.

D'ailleurs le ministre néerlandais des affaires étrangères a, comme on dit, « mangé le morceau », puisqu'il a déclaré que, sous la pression des Etats-Unis, son pays était prêt à rompre ses relations diplomatiques avec l'Iran. Le Japon a fait de même en rappelant son ambassadeur à Téhéran pour une période indéfinie.

Tout cela illustre bien vos propos sur lesquels les positions françaises et européennes sur le conflit qui oppose les U.S.A. et l'Iran « étaient exemptes d'ambiguïté ». Ainsi les Neuf sont convenus de s'aligner sur l'allié d'Outre-Atlantique.

Plus grave encore, on a vu dimanche soir, sur T.F. 1, le président Carter admonester, menacer et intimor l'ordre aux pays européens de le suivre dans la voie dangereuse des présailles et d'indiquer clairement qu'une intervention militaire n'était pas exclue du raisonnement de la Maison-Blanche.

Au nom de la « solidarité atlantique », le président Carter qui fonde dans une même attitude ses ambitions personnelles avec des appels à la guerre, veut entraîner notre pays dans un conflit périlleux contre un peuple qui a conquis avec audace sa dignité bafouée pendant longtemps.

Nous attendons encore la protestation du gouvernement français concernant cette mise en demeure insultante. Vous n'en avez pas parlé ce matin, monsieur le ministre.

En vérité, la tension créée par les Etats-Unis à travers le monde et la politique d'injonction ne s'arrête pas à cet exemple. De l'Afghanistan au Viet-Nam, de Cuba à l'abandon de la ratification du traité Salt II et à l'installation des fusées en Europe occidentale, ainsi qu'à la militarisation du Japon, une politique dangereuse est menée. Aujourd'hui, c'est le sport qui est menacé à travers les jeux Olympiques.

Dans un autre domaine, le transfert de souveraineté et la mise à l'écart du Parlement sont manifestes : c'est celui de la fréquence des sommets franco-allemands avec le renforcement de la position de la R.F.A. qui en découle.

Ainsi, l'axe Bonn-Paris devient l'option fondamentale de la politique européenne du Gouvernement ; nous sommes loin du temps où le général de Gaulle pratiquait une politique de détente, d'entente et de coopération avec tous les pays, y compris les pays socialistes et notamment l'Union soviétique.

Au cours du trente-cinquième sommet, M. Schmidt a d'ailleurs déclaré sans détour : « la France et la R.F.A. ont coordonné leur politique étrangère à un point qu'il est très rare de trouver entre Etats autonomes ».

Mais les abandons de la souveraineté ne se limitent pas au domaine politique. Sur le plan économique, le Gouvernement français a organisé la liquidation de pans entiers de notre industrie et de notre agriculture. C'est vrai pour la sidérurgie, le textile, la viticulture. Ces abandons sont la rançon payée par la France à la restructuration capitaliste au niveau européen ; l'élargissement opéré de facto à la Grèce, demain à l'Espagne et au Portugal, voire à la Turquie, serait de nature à aggraver encore cette situation.

Ici même, le 20 décembre dernier, Georges Marchais dénonçait combien l'installation des 108 fusées Pershing II et des 464 missiles de croisière en Europe, à l'initiative de l'Allemagne fédérale et des Etats-Unis, constituait une grave menace pour la paix et une mise en cause de l'indépendance nationale.

Certes, le Gouvernement français déclare qu'il n'est pas concerné. Nous pensons que c'est faux. L'installation de ces armes menace la sécurité, la survie même de notre pays. La France ne serait pas à l'abri des retombées d'une conflagration, alors que des armes de première frappe seraient installées à ses portes.

De plus, une nouvelle escalade dans la course aux armements rendrait plus difficile une défense nationale authentique, renforcerait l'emprise américaine sur l'Europe occidentale et favoriserait la domination allemande au sein du bloc atlantique. La R.F.A. pourrait d'ailleurs avoir, par le biais de ces installations, accès à l'arme nucléaire, contrairement aux dispositions des accords de Paris.

Comment peut-on prétendre, dans ces conditions, que la France n'est pas concernée ?

D'ailleurs, le Gouvernement est aujourd'hui engagé dans la voie de la standardisation des armements. Il veut créer, par le biais d'une production européenne d'armement, les conditions d'une défense et d'une armée européennes. La France participe au groupement européen de programmes et à la conférence des directeurs nationaux, organismes qui sont en fait étroitement liés à l'O.T.A.N. et qui ont pour tâche d'œuvrer à l'uniformisation des différents types d'armes européens, notamment à l'occasion de leur renouvellement.

Aussi, monsieur le ministre des affaires étrangères, je vous pose la question grave suivante : où et quand toutes ces décisions sont prises ? Car le Parlement n'a jamais été consulté.

En fait, le Gouvernement aligne ses options et sa doctrine stratégique en matière de défense sur celles de l'O.T.A.N. Dans le numéro de janvier de la *Revue des deux mondes*, le général Marty, directeur de l'I.H.E.D.N., écrit qu'une des données essentielles de la politique de défense est « de participer à la défense de l'Europe et de maintenir l'équilibre des forces en Europe, ainsi que sur ses approches ». Il ajoute : « l'expression « la France seule » est largement dépassée ! »

Cette révision de doctrine découle du fait que la France s'est associée à la déclaration adoptée à l'issue du Conseil Atlantique à Ottawa, le 19 juin 1974, par les pays signataires du traité de l'O.T.A.N. et selon laquelle les forces nucléaires

françaises contribuent au renforcement des capacités de dissuasion de l'alliance ; autrement dit, la force nucléaire française est désormais un élément de l'O. T. A. N.

Suivant la même logique, le Gouvernement néglige par trop tout effort vers la détente militaire et le désarmement.

Pourtant l'Acte final d'Helsinki sur la sécurité et la coopération doit, à notre avis, trouver son prolongement concret à Madrid en novembre prochain, et la France doit jouer le rôle important qui lui est dévolu dans le monde et donc en Europe. Nous attendons des réponses précises, monsieur le ministre, à ce sujet ; le silence et le renoncement seraient irresponsables. Aussi attendons-nous que la France agisse pour abaisser le niveau de confrontation nucléaire entre les blocs et pour le désarmement. Nous attendons que la France s'oppose à ce que la Bundeswehr ait accès à l'armement nucléaire. Nous attendons que la France propose d'engager des négociations pour la réduction en Europe des armements classiques et nucléaires, dans le respect de la sécurité des Etats et particulièrement du nôtre.

Nous attendons aussi des démarches pour la conclusion d'un traité franco-soviétique de sécurité mutuelle puisque vous avez annoncé la prochaine visite de M. Gromyko en France.

En tournant le dos jusqu'à présent à ces propositions, vous alignez la France et vous la vassalisez. Cette politique concourt à l'accroissement des tensions et à la mise en cause de la détente. Elle est à l'antipode d'une véritable politique de sécurité et d'indépendance nationale.

Pour ce qui nous concerne, nous n'acceptons pas cette fatalité, et, agissant pour la paix et le désarmement, les partis communistes qui seront réunis les 28 et 29 avril prochains à Paris prendront des initiatives, en toute indépendance, pour mobiliser les opinions publiques.

Monsieur le ministre, même en ce qui concerne votre politique au Moyen-Orient, nous constatons votre alignement sur les visées américaines au nom de la solidarité atlantique. Pourtant, là encore, notre pays serait à même de jouer un rôle positif, du fait du prestige et de l'amitié que les peuples de cette région vouent à la France.

Nous avons été attentifs aux récents propos du Président de la République concernant l'autodétermination du peuple palestinien ; la réalité du drame de ce peuple et sa juste cause s'imposent de plus en plus. Il y a, dans cette région, une situation intolérable ; les Palestiniens sont non seulement un peuple de réfugiés, une véritable Diaspora disséminée dans le monde, mais surtout ils sont privés injustement d'une terre, d'une patrie, d'un Etat. C'est un mot que vous n'avez pas prononcé. En un mot, ils sont exclus et privés de droits à l'existence même.

Cette réalité réduit de façon singulière la portée des propos du Président de la République, que vous avez cités une nouvelle fois ce matin, monsieur le ministre.

En effet, aujourd'hui, personne ne peut douter du sens véritable de l'autodétermination pour le peuple palestinien. Celui-ci, avec son représentant légitime, l'O. L. P., réclame avec force un Etat. Le silence de M. Giscard d'Estaing sur ce point essentiel montre les limites de l'engagement français.

La paix au Moyen-Orient ne peut être fondée que sur le droit à l'existence et à la sécurité de tous les peuples et de tous les Etats de la région, y compris l'Etat d'Israël, ainsi que sur la reconnaissance du droit à une patrie et à un Etat pour les Palestiniens.

D'ailleurs, les prétendus accords de Camp David en ont fait la démonstration. Le président Sadate est désavoué par tous les gouvernements arabes, y compris les plus fidèles aux thèses américaines, et Israël continue d'occuper illégalement des territoires arabes, les transformant en colonies. Le président Carter est mis en échec.

Au travers de cette analyse, on discerne clairement le sens de l'opération conduite par le président français, au nom, encore une fois, des pays européens : le rôle « en avant » de la France vise à réduire le plus possible la perte d'influence de l'impérialisme et à limiter ses échecs au Moyen-Orient.

Camp David n'a pas rétabli la paix ni non plus avancé d'un pas vers la mise en œuvre des droits nationaux du peuple palestinien. Les négociations sur « l'autonomie » sont au point mort. Le trio de Camp David n'a pas trouvé un seul Palestinien pour discuter de son « autonomie ». Or tant que les Palestiniens seront absents de toute conversation, toute décision sur leur sort sera inutile, je dirai même dangereuse.

Et l'on peut prévoir que les nouveaux entretiens entre le président Carter et MM. Sadate et Begin seront voués au même fiasco. D'où l'initiative française, car il devenait urgent de faire quelque chose avant le 26 mai, terme des accords de Camp David.

Une politique authentiquement française exige, au contraire, la reconnaissance explicite de l'O. L. P. et l'invitation à Paris de Yasser Arafat, qui a déjà effectué des visites officielles en Autriche, en Espagne, au Portugal, en Inde.

Nous n'acceptons pas, nous communistes, de voir la France jouer ce rôle de commis voyageur — certes habile, mais réel — de l'impérialisme américain. Une telle stratégie, fondée sur le partage des tâches entre systèmes impérialistes, tend à maintenir en réalité le vieux système d'exploitation. C'est le cas aussi en Iran, nous l'avons vu.

A ce propos, vous connaissez notre position sur les prises d'otages, mais notre désapprobation de ces actes ne peut aucunement diminuer la grande victoire du peuple iranien sur la puissance américaine. N'est-il pas légitime que ce peuple et ses dirigeants exigent de pouvoir juger le tyran, c'est-à-dire l'ex-Shah ?

Une récente commission d'enquête a pu révéler au monde entier quelle était la nature du régime iranien, protégé pendant des décennies par les Etats-Unis : massacres, tortures, mutilations de tous les opposants, qu'ils soient communistes, démocrates ou religieux.

Ceux qui osent aujourd'hui parler de droits de l'homme, devraient au moins avoir la pudeur de considérer le martyr du peuple iranien, un martyr quotidien pendant plus de vingt-cinq ans.

Certes, l'impérialisme américain ne peut admettre cette défaite, comme toutes les autres qu'il a dû concéder par la force des choses. Les peuples ont chèrement acquis leur liberté, au prix du sang et des larmes, au Moyen-Orient, en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

Pour ce qui les concerne, les communistes français ne pleurent pas la fin de la dictature de Batista à Cuba, de Somoza au Nicaragua, du Shah à Téhéran. Ils ne regrettent pas la fin du féodalisme en Afghanistan, ni du colonialisme français et américain dans la péninsule indochinoise.

Nous, communistes, sommes résolument du côté des peuples, pour leur liberté et leur indépendance.

Votre refus de reconnaître le nouveau régime cambodgien ne répond pas aux intérêts de notre pays.

Ayant effectué, au mois de décembre, avec André Lajoinie, et d'autres collègues de mon groupe, un voyage d'amitié et de solidarité au Cambodge, j'ai pu me rendre compte combien ce petit pays martyr attendait de la France.

Actuellement, le meilleur moyen pour lui apporter aide et assistance, est de reconnaître les nouvelles autorités de Pnom Penh...

M. Gilbert Barbier. De Hanoï !

M. Robert Montdargent. ... qui ont fait la preuve de leur légitimité.

Il est tout à l'honneur du président Heng Samring d'avoir, dès 1976, engagé la lutte de résistance contre le sinistre Pol-Pot et son équipe...

M. Alain Madelin. Contre le parti communiste français !

M. Robert Montdargent. ... et d'œuvrer aujourd'hui à la renaissance de son pays avec l'aide du Viet-Nam et de la communauté internationale.

M. Alain Madelin. Relisez donc l'Humanité de l'époque !

M. Robert Montdargent. Tout se passe, monsieur le ministre, selon une stratégie bien définie visant à permettre aux groupes multinationaux, à base française, de prendre leur place dans le redéploiement entrepris à l'échelle internationale.

Dans ce cadre, la France joue un rôle de gendarme en Afrique. Il ne se passe pas d'années où vous n'intervenez sur ce continent pour « maintenir certains équilibres régionaux », selon le rapport sur l'exécution et l'actualisation de la loi de programmation militaire.

L'intervention des forces françaises au Zaïre, au Tchad, en Tunisie, en Centrafrique, l'utilisation d'armements français au Sahara occidental, montrent bien ce que le Gouvernement entend par le « maintien des équilibres régionaux » : il s'agit de fomentation des divisions, de déstabiliser des régimes progressistes, de reconquérir des positions, comme ce fut le cas aux Comores, aux Seychelles, à Madagascar, au Bénin mais avec, certes, des échecs dans ces derniers cas.

On peut même se demander si la France, en ce moment même, au Tchad, ne compte pas sur le conflit qui oppose les armées d'Issen Habré et de Goukouny pour conserver les grandes richesses économiques de ce pays déchiré par la guerre.

Votre politique, monsieur le ministre, me fait penser à ce dessin de mon ami Wolinski, après la fameuse déclaration du Président de la République : l'Afrique aux Africains, c'est comme le capital aux capitalistes, le pétrole aux pétroliers, la richesse aux riches, les banques aux banquiers et la faim aux affamés !

Votre collègue, M. Galley, titulaire du ministère de la coopération, véritable « ministère des colonies », a indiqué jeudi dernier à la commission des affaires étrangères que la France était neutre au Tchad — vous avez d'ailleurs repris ce terme ce matin — et que ses forces armées se contentaient d'assurer un service minimum, une sorte d'assistance sociale en somme : les soldats français seraient devenus des porteurs d'eau !

Or, vous le savez bien, ce n'est pas le cas. La politique militaire de la France en Afrique est tout autre. D'ailleurs elle se prolonge en Méditerranée par un redéploiement inquiétant : aujourd'hui, la flotte y dépasse sensiblement celle de l'Atlantique. C'est ce qui a permis, notamment, l'intervention en Tunisie après les événements de Gafsa.

Dans un domaine parallèle et complémentaire, il est également intéressant de noter combien s'est accélérée la vente des armes françaises au Moyen-Orient. De 1970 à 1976, le Moyen-Orient a recueilli 47 p. 100 du total des armes françaises exportées. Une accélération sensible a eu lieu dans la dernière période, en particulier avec les ventes de Mirage F1 au Maroc, à la Jordanie, au Koweït, à l'Irak, à l'Égypte et au Qatar. La France est le deuxième fournisseur de l'Irak et de l'Arabie saoudite, le troisième de l'Égypte et le premier des Emirats arabes unis.

Cette politique procède de la volonté de s'opposer aux mouvements de libération nationale et sociale, soit par l'intervention directe, soit par la collaboration avec les régimes réactionnaires.

Les mêmes exigences vous conduisent à vous opposer aux revendications légitimes des pays en voie de développement, quand ils demandent l'établissement d'échanges commerciaux et économiques équilibrés et une coopération fondée sur le respect des accords et la dignité de chacun.

Mille lieues séparent vos discours sur le nouvel ordre économique international et la réalité de votre politique.

Ainsi, lors de sa visite officielle en Inde, le Président de la République a exprimé son accord avec les objectifs du mouvement des non-alignés, position réitérée dans la récente déclaration franco-allemande. Mais à la troisième conférence de l'O.N.U.D.I., à New Delhi, la France s'est associée aux pays capitalistes développés pour opposer un refus catégorique aux revendications des pays en voie de développement, relatives notamment au financement du fonds de développement et aux transferts de technologie vers ces pays.

Les négociations de Lomé II, au cours desquelles la France s'est éclipse derrière la C.E.E., témoignent de votre volonté de perpétuer par tous les moyens la domination économique et le pillage du tiers monde.

Rien d'étonnant, quand on sait que le montant du volume d'aide accordé par Lomé II représente en valeur réelle une contribution par habitant plus faible que l'accord précédent !

Et rien d'étonnant, si l'on se souvient que les échanges commerciaux des pays A.C.P. avec la C.E.E. ne cessent de se détériorer au détriment des premiers et que la part de la C.E.E. dans les importations des pays A.C.P. a monté de 5,5 p. 100 en 1973 à 7,3 p. 100 en 1978, alors que, dans le même temps, la proportion des produits des pays A.C.P. introduits sur le marché communautaire était ramenée de 7,4 p. 100 à 6,7 p. 100 !

Nous aurons l'occasion, au mois de mai prochain, lors de la discussion sur les accords de Lomé II, d'y revenir plus longuement.

Cependant, je tiens à le rappeler, avec les pays sous-développés, les participants à la « Trilatérale » de Tokyo, au mois de juin 1979, ont cherché à maintenir des liens inégaux et des liens de domination issus du colonialisme et du néo-colonialisme : ils s'acharnent à vouloir préserver des conditions privilégiées et sans partage d'accès aux sources d'énergie et de matières premières, notamment au pétrole. Toute solution contribuant à l'essor du tiers monde est repoussée.

Chaque sommet des dirigeants japonais, européens et américains témoigne de la volonté du Nord d'écraser le Sud, c'est-à-dire de maintenir les pays pauvres dans la dépendance et l'exploitation.

De même la volonté de pillage du tiers monde se révèle, avec force dans les négociations que l'Algérie mène sur le prix du gaz naturel avec notre pays et les Etats-Unis, ses principaux clients. Gaz de France a fait trainer pendant près d'un an la renégociation de ses contrats en cours.

Malgré l'histoire récente, le Gouvernement algérien désire développer ses relations avec la France. Or que constatons-nous ? La coopération franco-algérienne s'est détériorée. En 1974, la France assurait 29 p. 100 des importations de l'Algérie, en 1978, 18 p. 100. En 1974, elle absorbait 16 p. 100 des exportations de l'Algérie, 11 p. 100 en 1978. Les grands contrats représentaient 4,4 milliards en 1974, 2,5 milliards en 1978.

Vous êtes allé récemment en Algérie, monsieur le ministre des affaires étrangères. M. Benyaya vous a rendu cette visite. Il serait utile de connaître l'avenir des relations franco-algériennes : comment la France entend-elle y contribuer positivement ?

En fait, ce dont notre pays a besoin, c'est d'affirmer une grande politique de coopération, non de tenter de s'opposer à la montée des aspirations des peuples à l'indépendance et à la liberté.

Tel est le sens, notamment, du voyage que le secrétaire général du parti communiste français a effectué en Afrique, lorsqu'il a été reçu à Madagascar, au Mozambique et au Congo.

Une fois de plus, à l'occasion de ce voyage, notre parti a mis l'accent sur ce que devrait être un nouvel ordre international.

Pour résoudre les problèmes du sous-développement, il faut partir de données aussi simples que fondamentales. Il ne s'agit, en effet, que de tenir compte des légitimes revendications des peuples, auparavant colonisés, et de leur reconnaître, notamment, le droit à une équitable rémunération pour les matières premières, afin de contrebalancer l'inflation qui découle du système capitaliste.

Un nouvel ordre suppose aussi un respect scrupuleux de l'indépendance et de la souveraineté des peuples, une coopération établie sur la base de l'intérêt mutuel.

Signe révélateur de la crise du monde capitaliste : son incapacité à régler les grands problèmes, tel celui de la faim dans le monde. M. Grant, nouveau directeur de l'U.N.I.C.E.F., constatait récemment que « un milliard d'êtres humains vivent au-dessous du seuil de la pauvreté absolue tandis que 50 millions de personnes meurent de faim chaque année ».

Le président du Conseil mondial de l'alimentation, de l'O.N.U., a déclaré, de son côté, qu'un enfant sur trois mourait de faim avant l'âge de cinq ans. Annuellement, 250 000 enfants deviennent aveugles par manque de vitamines.

Fait plus grave — mais existe-t-il une gradation dans l'horreur ? — l'impérialisme utilise aujourd'hui l'arme alimentaire contre les peuples qui veulent se libérer !

Un rapport récent de la C.I.A. affirme cyniquement que « Washington acquerra dans les années prochaines une puissance virtuelle de vie ou de mort sur les multitudes besogneuses » !

Aussi dans un tel contexte est-il impudent de parler de la défense des droits de l'homme !

De concert avec vos alliés du Pacte atlantique, vous avez entrepris — d'ailleurs relayé à Saint-Domingue par François Mitterrand — une formidable campagne idéologique, d'une part, contre les jeunes Etats socialistes, dont vous craignez le ferment révolutionnaire contagieux, d'autre part, contre les membres de l'O.P.E.P. qui deviennent les boucs émissaires de la crise des pays capitalistes.

Après le Viet-Nam et le Cambodge, c'est maintenant contre Cuba que vous braquez les feux de l'artillerie quotidienne des mass-media.

Est-ce au nom de la défense des droits de l'homme ?

Pourquoi alors, monsieur le ministre, soutenez-vous à l'O.N.U. les représentants de Pol-Pot, responsable du génocide du peuple cambodgien ?

Pourquoi avez-vous laissé séjourner en France plusieurs ministres du gouvernement déchu d'Ien Sary ?

Pourquoi ce silence sur les massacres du Salvador ? Sur les assassinats de patriotes sud-africains, notamment James Mangue condamné à mort par les fascistes de Prétoria ?

Etes-vous intervenu, monsieur le ministre, auprès du gouvernement social-démocrate de Bourguiba, avec lequel vous maintenez de multiples liens de solidarité, attestés par les récents événements de Gafsa, pour demander la grâce des treize condamnés à mort ?

Connaissez-vous Virgilio Bareiro, arrêté il y a seize ans au Paraguay et détenu depuis sans inculpation, ni procès, ni condamnation, comme des milliers d'autres prisonniers politiques ?

La liste est longue, malheureusement très longue !

Et quand on choisit soigneusement quelques cas d'atteinte aux libertés, en faisant l'impasse sur des milliers d'autres vic-

times de l'impérialisme, il ne s'agit plus de la défense des droits de l'homme; cela s'appelle des manœuvres politiques basses, monsieur le ministre!

Il faut d'ailleurs une certaine impertinence à un gouvernement qui, après avoir soutenu politiquement, militairement, financièrement, moralement, et des années durant, le tyran Bokassa, a taxé le massacre d'enfants à Bangui de « pseudo-événement », pour s'arroger le titre de « champion des droits de l'homme »!

Pour nous, communistes, les atteintes aux libertés, où qu'elles se commettent, doivent être résolument dénoncées et combattues. Tel est le sens de la création par le parti communiste français du comité pour la défense des libertés.

Monsieur le ministre, en dépit de vos efforts, et de ceux de l'impérialisme américain et d'autres, vous n'arriverez pas à enrayer la marche des peuples vers leur indépendance et leur liberté.

La réalité internationale est aujourd'hui marquée par un phénomène nouveau, puissant : l'éveil des peuples, hier colonisés, qui se battent pour la maîtrise de leur destin, pour leur indépendance et leur souveraineté, et qui font entendre leur voix avec une force grandissante.

Aux quatre coins du monde, les forces du passé sont mises en échec par les forces de l'avenir. On assiste, à des degrés divers, au recul des forces qui avaient lié leur sort à l'impérialisme, à la chute des gouvernements réactionnaires à l'approfondissement de la crise de la politique néo-colonialiste.

En Amérique centrale — aux portes des Etats-Unis — où il y a quelques années encore Washington n'hésitait pas à envoyer ses troupes pour mater dans le sang les mouvements populaires, le peuple nicaraguayen s'est débarrassé du dictateur Somoza pour instaurer un gouvernement démocratique.

A son côté, le peuple salvadorien a engagé une lutte courageuse pour arracher son pays à l'emprise américaine, s'exerçant par le truchement de l'oligarchie au pouvoir.

A ce propos, le groupe parlementaire communiste s'incline respectueusement devant ce martyr qu'est Mgr Romero, dont l'action courageuse s'identifiera dans l'histoire à celle de son peuple en lutte pour la liberté.

Le contingent africain est en effervescence. Les résultats des élections nationales au Zimbabwe ne manquent pas d'isoler encore plus les derniers bastions du colonialisme en Afrique, le régime de Prétoria et la Namibie. Le peuple Saharaoui a remporté d'importants succès militaires et diplomatiques.

Au Moyen-Orient, nul ne peut plus enrayer l'influence croissante de l'O. L. P. et tout le peuple iranien est en mouvement pour exiger la justice et réclamer l'extradition du Shah.

En Extrême-Orient, le Cambodge renail grâce à la volonté héroïque de son peuple et à l'aide des pays socialistes, notamment le Viet-Nam.

Aux diverses rencontres internationales, les pays du tiers monde affirment avec force leur volonté d'indépendance réelle. La conférence récente des pays non alignés, à La Havane, celle de l'O. U. A. à Monrovia, celle des Etats américains au Mexique et celle de l'O. N. U. D. I. à New-Delhi, en témoignent. Des voix puissantes s'élèvent pour réclamer un ordre international nouveau qui remplacerait définitivement la structure actuelle, profondément inégalitaire, des échanges commerciaux et économiques internationaux.

La France, monsieur le ministre, par la place qu'elle occupe dans le monde, par le prestige dont elle jouit encore auprès des peuples, peut être et se doit d'être la partenaire privilégiée de ce nouveau monde, pour l'aider à s'affranchir de son état de misère, de faim et de sous-développement.

Or, monsieur le ministre, un gouvernement qui œuvre pour le déclin de sa propre nation ne peut mener une grande politique étrangère. La France que vous voulez réduire à une petite puissance ne peut former de grands desseins dans le domaine international.

Nous, communistes, nous voulons contribuer à faire lever l'espoir d'un changement qui serve la vie des peuples et des nations. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère.

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, à treize heures vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.